

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 28 MARS 2026

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : DISPOSITIONS ORGANIQUES

Fixation du nombre des adjoints au Maire

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	49
Absents représentés	0
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT MARS à DIX HEURES ET TRENTE-SIX MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire,

Mme FREIH BENGABOU, M. VEISSIERE, Mme SANGARE, M. CLAUDON, Mme MEDEVILLE, M. PECQUEUX, Mme BOUFALA, M. MIELE, Mme BERNARD, M. MASTOURI, Mme ZEDIRI, M. SPIRO, Mme CHOUAF, M. KHALED, Mme DORRA, M. AHAMED, Mme OUDART, M. MAZIERE, Mme FENDA, M. MALHEIRO, Mme MORTET, M. JAVIS-TOURNIER, Mme HANAIZI, M. SAAD, Mme ZIDELKHILE, M. SCARPINATO, Mme MILLEVILLE, M. GARREAU, Mme OUISTI, M. RUCHAUD, Mme SANTHALINGAM, M. BORNET, Mme RIFFAUD, M. PRALIN, M. MONFRET, Mme DEPRez, M. LOHIER, M. SIMONIN-LACROIX, Mme QUINGUE, M. AUBRY, Mme KIROUANE, M. RAGBI, Mme COLSON, M. QUINET, Mme LAALAJ, M. HALLAF, M. NADER, M. RARIVOSON, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

ABSENTS EXCUSES

ABSENTS NON-EXCUSES

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 45 voix pour et 4 abstentions)

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Fixation du nombre des adjoints au Maire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-2-1 et L. 2143-1,

vu sa délibération du 22 novembre 2001 délimitant les six quartiers de la Ville,

vu sa délibération du 22 juin 2006 approuvant la Charte des Comités de Quartier,

considérant que l'effectif légal du Conseil municipal est de 49 conseillers municipaux,

vu le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux du 22 mars 2026,

considérant que le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil, soit 14 adjoints,

considérant que cette limite peut être dépassée en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, dans la limite de 10% de l'effectif légal du Conseil, soit 4 adjoints supplémentaires,

considérant que le nombre d'adjoints peut ainsi être fixé au maximum à 18,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 39 voix pour, 10 abstentions

ARTICLE UNIQUE : FIXE à 18 le nombre des adjoints au Maire d'Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 31/03/2026